

Compte rendu réunion de Conseil Communautaire

Lundi 11 Mars 2013 à 20h30 en mairie de Saxel

Présents : MAURON Jean - BOUVIER Bernard - ROCH Jacqueline - GENOUD Edmond - BOSSON Jean-François - SANTONI Michel - DUFOURD Pierrick - DUPRAZ Yves - SAUTHIER Gilles - DURET Marielle - VIGUIER Evelyne - DUCROT Denis - SALAMON Gérard - MOUCHET Laurence - CHARDON Patrick - GURLIAT Romain - MUSARD Jean-Paul (a quitté la réunion à 21h15 pour raison personnelle)

Absents : MEYNENT Hervé

PRESENTATION DES ACTIVITES DE L'ASSISTANTE SOCIALE ET DU SECOURS CATHOLIQUE

PÔLE MÉDICO-SOCIAL SAINT JEOIRE :

La parole est donnée à Mme Pellet, assistante sociale du Pôle médico-social de Saint-Jeoire. L'équipe est constituée de 4 assistantes sociales, une puéricultrice et une secrétaire. Ce pôle est rattaché à la circonscription d'actions médico-sociales du Genevois et dépend du Conseil Général 74.

Les missions du pôle sont les suivantes :

- La lutte contre toutes les formes d'exclusion en direction des individus et des familles
- L'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté
- La prévention en faveur de l'enfance et de l'adolescence

La permanence se tient le mardi matin à Boège et le jeudi matin à Habère-Lullin.

Ces deux dernières années, 120 personnes ont été concernées par ces actions en Vallée Verte.

Il s'agit principalement de personnes isolées, de familles monoparentales, de personnes en réinsertion professionnelle, de personnes à la recherche d'un logement, de personnes rencontrant des difficultés administratives.

Le travail se fait en partenariat avec la mission locale qui interviendra lors d'une prochaine réunion de Conseil Communautaire pour présenter ses activités.

L'équipe du pôle tient à remercier les mairies de Boège et d'Habère-Lullin qui mettent à disposition des locaux, la CCVV et l'ensemble des mairies de la Vallée Verte.

Le pôle médico-social intervient également avec ses partenaires : le Secours Catholique pour l'aide alimentaire, la CAF et l'équipe mobile psycho sociale.

CAF ANNEMASSE

Mme Pascale Vuillermet de la CAF d'Annemasse intervient en individuel pour faire des bilans budgétaires. Actuellement cela concerne une quinzaine de personnes.

Elle intervient également depuis mai 2008 sur l'épicerie sociale (vente de produits alimentaires à 50% avec un temps collectif pour rompre l'isolement).



Une réflexion devra être menée, conjointement avec les communes pour essayer de trouver des solutions pour les personnes qui arrivent en fin de droits (aide de 18 mois maximum pour l'épicerie sociale).

Elle remercie le gros travail des bénévoles sans qui cela serait très compliqué.

SECOURS CATHOLIQUE

M. Bernard Satin, président du Secours Catholique et M. Lancrenon prennent la parole.

Les valeurs du secours catholique : aide, accompagnement dans la durée, s'associer avec les personnes et travailler avec elles, tendre la main aux personnes en difficulté et les aider à reprendre confiance.

Plusieurs moyens d'intervention :

- L'aide d'urgence : alimentaire et en essence
- Service de transport à la demande pour se rendre à l'hôpital, à la Tour ou pour des examens médicaux avec une participation symbolique de 4 € par aller-retour. Il est demandé aux mairies de faire connaître ce service.

DEMANDE DE FINANCEMENT

Au niveau de l'épicerie sociale, le solde reste positif à ce jour donc le Secours Catholique ne va pas solliciter dans l'immédiat la CCVV. Mais il demande à la CCVV de prévoir une somme à débloquer en cas d'urgence si le budget vient à être épuisé.

Il sollicite à nouveau le soutien de la CCVV à hauteur de 2000€ pour le service transport.

Le Secours Catholique demande également à renouveler la convention pour 3 ans.

Le Président, Yves Dupraz, prend la parole pour lancer cette nouvelle réunion de conseil communautaire.

Le CR de Saint André est approuvé par les membres du Conseil Communautaire.

Laurence Mouchet est nommée secrétaire de séance.

COMMISSION TRAVAUX : REUNION DU 28 FEVRIER

Jean Mauron, président de la commission travaux, présente le compte rendu de la réunion de commission du jeudi 28 février 2013.

La commission s'est réunie pour étudier le problème de la piscine pour la saison 2013 et pour étudier la demande du Football Club de la Vallée Verte.

PISCINE INTERCOMMUNALE : QUELLE DÉCISION POUR LA SAISON 2013

Décision : Yves Dupraz propose au Conseil Communautaire de se regrouper samedi matin à 9h à la piscine pour prendre une décision qui sera rattachée à la réunion de ce soir. La présence de tous est vivement souhaitée. Ceux qui ne pourront pas participer à la réunion sont priés de donner pouvoir à leur délégué suppléant.



TERRAINS DE FOOTBALL : DEMANDE DU FCVV

Décision : Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité la proposition de la commission travaux et autorise le président à signer les devis et contrats pour :

- L'achat de nouveaux radiateurs pour les vestiaires du stade de Boège
- La mise en conformité électrique des vestiaires du stade de football
- Acheter le matériel nécessaire au remplacement des mains courantes manquantes
- Choisir un prestataire pour l'entretien du stade en herbe de Boège, le stabilisé et ses abords ainsi que le stade d'Habère-Poche

RELANCE PROJET ESPACE DE LOISIRS

Le Président, prend la parole pour annoncer qu'il a proposé en réunion de commission travaux la création d'un petit groupe de travail interne à la commission pour relancer le projet d'un espace de loisirs. Effectivement, les dernières tentatives pour relancer le projet sont restées vaines. Selon M. Dupraz, il s'agit de la seule manière d'avancer. Il précise que ce groupe de travail serait tenu de rendre des comptes régulièrement à la commission travaux.

Cette proposition a été acceptée par les membres de la commission travaux à l'exception de :

- Michel Santoni qui estime que c'est le rôle de la commission travaux.
- Denis Mouchet et Patrick Chardon qui ont dû quitter la réunion avant la fin.
- Jacqueline Roch qui s'était excusée pour cette réunion.

Composition du groupe de travail proposée par la commission travaux :

- M. Mauron, président de la commission travaux et responsable de l'urbanisme sur la commune de Boège
- Mme Viguier qui a été désignée par M. Dupraz pour représenter le bureau de la CCVV
- M. Meynent pour un deuxième représentant de la Commune de Boège
- M. Sauthier pour un deuxième représentant de la CCVV
- M. Mattuzzi, chargé du suivi du projet

Décision : Les élus ne parviennent pas à se mettre d'accord sur cette proposition de groupe de travail qui ne fait pas l'unanimité et dont la composition fait débat. Certains élus regrettent la tournure de cette réunion et demandent à passer au point suivant puisqu'il semblerait que la commission travaux n'arrive pas à se mettre d'accord et que cela tourne au règlement de compte.

COMITE DE PILOTAGE GROUPE SCOLAIRE HABERE-POCHE : REUNION DU 4 MARS AVEC M. PARIS

M. Paris a été sollicité pour interpréter la convention pour le groupe scolaire entre Habère-Poche et la CCVV. M. Dupraz le remercie d'avoir accepté de venir présenter les conclusions de cette réunion.

Dépenses : Habère-Poche est le maître d'ouvrage unique qui recevra et payera les entreprises avec la distinction comptable suivante : 40% à la charge de la CCVV et 60% à la charge d'Habère-Poche. Habère-Poche émettra directement un titre de recette dès réception des factures.

Recettes : les organismes financiers ne peuvent pas scinder les subventions en 60% / 40%. De ce fait, Habère-Poche devra dès réception des subventions reverser 40% à la CCVV.



FCTVA : les services de la préfecture ont été interrogés et ont confirmé que la CCVV pourra prétendre au FCTVA, sauf changement réglementaire.

Emprunts : chaque entité sollicite les organismes bancaires pour emprunter sa partie.

Maîtrise d'ouvrage : Selon l'article 7 de la convention, la commune d'Habère-Poche ne peut pas prendre de décision sans en avoir avisé directement le comité de pilotage. Si par exemple il y a un dépassement, il faut d'abord en référer aux membres du comité de pilotage.

M. Paris conclut en annonçant qu'il reste à affiner la part d'autofinancement et la part d'emprunt pour chaque entité. Il rappelle qu'il est à disposition de la CCVV pour effectuer une analyse financière des projets sur le long terme. M. Bouvier le remercie et souligne qu'il s'agit d'un exercice théorique difficile car les subventions sont aujourd'hui incertaines.

COMMISSION SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE LOCALE : REUNION 7 MARS

Décision : Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité le travail de la commission soutien à la vie associative locale et l'autorise à finaliser les documents nécessaires à l'application des nouvelles modalités d'attribution des subventions à savoir le règlement d'attribution des subventions et le dossier de demande de subvention.

SMDHAB : Hôpital Findrol

Décision : Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes doit s'acquitter de la somme de 38 962.32 € afin de respecter ses engagements de départ à savoir participer aux investissements du SMDHAB sous forme de capital. Le Conseil Communautaire donne son accord.

QUESTIONS DIVERSES

COMMISSION PERSONNEL

Dans le cadre de la procédure de recrutement pour le poste d'agent du patrimoine pour la médiathèque intercommunale, la commission du personnel a reçu plusieurs candidats pour effectuer des entretiens d'embauche. A la suite de cela, elle a retenu la candidature de Mlle Margaux Bel et propose au Conseil Communautaire de valider son embauche.

Décision : le Conseil Communautaire valide à l'unanimité la proposition de la commission du personnel et l'embauche de Mlle Margaux Bel.

COMMISSION HANDICAP

Marielle Duret demande à prendre la parole et interroge Denis Mouchet, président de la commission handicap, pour savoir où en est la commission handicap. Mme Duret souhaite que la commission se réunisse. Denis Mouchet répond que la commission n'a effectivement pas beaucoup avancé ces derniers temps mais annonce qu'il serait possible de la réunir.

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Exceptionnellement, Yves Dupraz propose au conseil communautaire d'organiser la prochaine réunion du Conseil Communautaire un mardi.

Il se réunira le mardi 9 avril 2013 à Villard.

